



Ma Communauté
de Communes

Surgères, le 15 septembre 2021

COMMUNIQUÉ

Réunion du Conseil Communautaire

Mardi 21 septembre 2021 à 18h00
Salle des Fêtes
12, Rue du Parc – Saint Georges du Bois

Ordre du jour

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1.1 Convention de dotation de fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine – Passation de l'avenant n°2
- 1.2 Convention de partenariat avec Initiative Charente-Maritime – Autorisation de signature
- 1.3 Définition de l'intérêt communautaire – Modification de la liste des voiries d'intérêt communautaire portant sur le Parc d'Activités Economiques de La Perche à Surgères
- 1.4 Droit de Préemption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner 21U0010
- 1.5 Parc d'activités économiques du Fief Magnou – Forges – Vente d'un terrain
- 1.6 Parc d'activités économiques du Fief Saint Gilles – Saint Georges du Bois – Vente d'un terrain

2. FINANCES

- 2.1 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Exonération pour les locaux à usage industriel et commercial
- 2.2 Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC 2021) – Modalités de répartition du reversement entre la Communauté de Communes et les communes
- 2.3 Mise en non-valeur de créances irrécouvrables
- 2.4 Autorisation permanente de poursuite accordée comptable du trésor et détermination des seuils de poursuite

3. COMMUNICATION

- 3.1 Communauté de Communes Aunis Sud - Rapport d'activités de l'année 2020

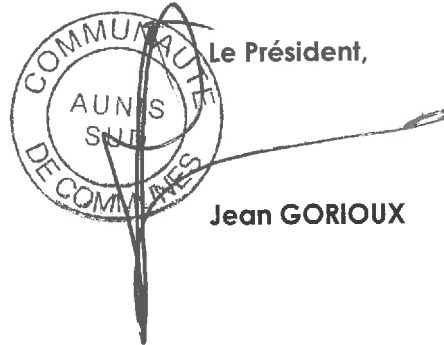
4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Modification du tableau des effectifs

5. MARCHÉS PUBLICS

- 5.1 Aménagement du Parc d'Activités Economiques de La Combes à Surgères – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

6. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION



INFORMATIONS COVID 19

- lavage des mains avec une solution hydro alcoolique à l'entrée de la salle (contenants disposés à plusieurs endroits dans la salle)
- port du masque pour la durée de la réunion et pour l'ensemble des personnes présentes
- respect des distances minimales - 1 mètre au moins de chaque côté
- la salle sera aérée pendant 30'' avant le début de la séance.